

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
Secrétariat général

ATTESTATION

Je soussigné, Gouverneur de la Province de Chichaoua, atteste que la société SOBEVEL SARL a livré aux services de la Province de Chichaoua, le matériel de pavoisement à la province de Chichaoua objet du marché n° : 15/2009 pour un montant de : 897 804,00 DHS (huit cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre) .Ce matériel a été livré conformément aux exigences du CPS et dans les délais prescrits.

La présente attestation est délivrée à l'intéressé sur sa demande pour servir et valoir ce que de droit.

Chichaoua, le.....

06 JAN 2011



Le Gouverneur

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE REGION TADLA -AZILAL
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH
COMMUNE URBAINE DE
FKIH BEN SALAH

ATTESTATION

Je soussigné, le Président du Conseil Urbain de Fkih Ben Salah, Atteste que la Société SOBEVEL SARL Sise à 38, Rue Ibrahim Roudani Med V 3eme étage FES, a livré pour le compte de la Commune Urbaine de la ville de Fkih Ben Salah le matériels de pavoisement et de fêtes, objet du marché n° 03/CUFBS/2012 pour un montant de 1.348.560,00 dhs, (Un million trois Cent quarante huit mille cinq cent soixante dirhams).

En foi de quoi la présente attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fkih Ben Salah Le **27 FEV 2014**

Président du Conseil Urbain



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DU GRAND
CASABLANCA
PREFECTURE DE CASABLANCA
COMMUNE URBAINE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU PROTOCOLE ET CEREMONIES

ATTESTATION DE REFERENCE

Je soussigné, le chef de service du Protocole et Cérémonies atteste par la présente attestation que LA STE SOBEVEL a réalisé le Marché n° 23/11 dont le montant 848.280,00 Dhs (huit cent quarante huit mille deux cent quatre vingt dirhams) relatif à **relatif à L'achat de dalots, Tentes Caidales, Mats Métalliques**. Ces prestations ont été exécutées dans les meilleurs délais selon les règles de l'administration et réalisées à notre entière satisfaction.

Cette attestation est délivrée à la société sur sa demande pour servir et valoir ce que de droit.

CHEF DE SERVICE DU PROTOCOLE
ET CEREMONIES

*Chef du Service Cérémonies
et Protocole*

Signé



ATTESTATION DE REFERENCE

Le Gouverneur de la Province Rhamna, atteste que la société SOBEVEL à Fès a réalisé pour le compte de la Province Rhamna l'achat de matériel de pavoisement dans les conditions suivantes :

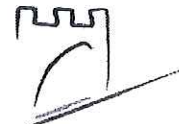
N°DE LA PRESTATION	MARCHE N° :14/2011/BP
MONTA NT GLOBAL DE LA PRESTATION	538 200.00.00
DELAI D'EXECUTION	DEUX MOIS
DATE DE L'ORDRE DE SERVICE	30/01/2012
DATE DE LA RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE	27/02/2012

Ces fournitures ont été livrées conformément aux règles de l'art.
En fois de quoi la présente attestation est délivrée à l'intéressé sur sa demande pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Benguerir le : 05 SEPT 2013



Le Gouverneur de la Province
05/09/2013



ATTESTATION DE REFERENCE

Le Président de l'Université Hassan 1^{er} de Settat atteste par la présente que la société **SOBEVEL** demeurant 38, Rue Brahim Roudani Bd Med V Appt N° 11,3eme Etage Fes, a exécutée pour le compte de l'Université Hassan 1^{er} de Settat, le marché n° **04/F/2012** concernant Location d'un chapiteau, montage et démontage à l'occasion du congrès National de Sport et Prix Moulay El Hassan des grands jeux universitaires (3^{eme} Edition), pour un montant de **269 280,00 DHS** (DEUX CENT SOIXANTE NEUF MILLE DEUX CENTQUATRE VINGT DIRHAMS Toute Taxes Comprises).

Ces prestations ont été livrées conformément aux règles d'usage et suivant les prescriptions techniques du cahier de charges.

Cette attestation est délivrée à la dite société sur sa demande pour servir et valoir ce que de droit.

Université Hassan 1er Settat
Le président

Settat le,

03 AVR 2014

ATTESTATION DE REFERENCE

Le Gouverneur de la province de Tinghir atteste par la présente que la société SOBEVEL S.A.R.L, faisant élection de domicile au N°65 Bd Mohamed V Fès, a exécuté les prestations objet du marché N°05/BP/2011 Concernant « L'Achat du matériel des fêtes et de pavoisement » pour un montant :

(799.920 ,00) Sept cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent vingt Dirhams.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée à l'intéressé sur sa demande pour service et valoir ce que de droit.

Tinghir, le..... 11 DEC 2012

Le Gouverneur de la Province

